GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — (le pin blanc occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (F)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E	F1 E (F)
Bouleaux blanches blanc avec sapin	Bb S	Bb S (B)
— — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb E (B)
— — avec pin blanc	Bb Pb	Bb Pb (B)
— — avec pin rouge	Bb Pr	Bb Pr (B)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	Bj R	Bj R (B)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F2 Pb	F2 Pb (R)
— — — avec pin rouge	F2 Pr	F2 Pr (R)
Peuplement avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe Pg (R)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Peuplement avec épinette	Pe P	Pe P (R)
Épinettes résineuses	Ep R	Ep R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	M F1 (R)
— — sur station humide	M F1h	M F1h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes — F
— — d'essences tolérantes — F1
— — sur station humide — F1h
— — d'essences tolérantes — F2
Bouleaux à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris — BB
— — à bouleaux jaunes — Bj
Peupleraies — Pe
Peuplier à feuilles — Pf
Érablières — Er
— — à bouleaux blanc et/ou bouleaux gris — Er Bb
— — à bouleaux jaunes — Er Bj
— — à pin blanc — Er Pb
— — à feuillus d'essences intolérantes — Er F1
— — à feuillus d'essences tolérantes — Er F2
Plantation d'érable à sucre — Er Sp
— — de bouleau jaune — Pe Bj
— — de peuplier — Pe Pf
— — de peuplier hybride — Pe Ph
— — de chêne d'amérique — Pe Ch

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — ⊥
Dénudé et semi-dénudé humide — ⊥

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrains de golf, etc. — P

PERTURBATION

Coupe partielle — cp
Coupe partielle en damier — cd
Coupe partielle par bande — cb
Coupe partielle par épidémie légère — cpl
Coupe partielle — cpp
Épidémie légère — el
Brûlis partiel — brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche visibles: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale — ct
Brûlis — br
Chablis total — ch
Chablis partiel — cp
Érosion — er
Plantation — p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE (cm)	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES
10 (vieux)	0-30 cm	70-30 (vieux)
20	31-45	80-30
30	46-60	90-30
40	61-80	90-50
50	81-100	90-70
60	101 et plus	90-90

FORÊT INÉQUIENNE
Jeune peuplement: Peuplé dominant de haut tallis ou jeune peuplement de moins de 30 ans.
Vieux peuplement: Peuplé dominant de haut tallis ou vieux peuplement de plus de 30 ans.
Peuplé dominant: Peuplé dont le couvert occupe plus des trois quarts des tiges de 30 cm et plus.
Peuplé dominé: Peuplé dont le couvert occupe moins des trois quarts des tiges de 30 cm.
Vieilleux indépendant: Autres peuplements, occupant des tiges soit plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	20a	17m	14m	11m	8m	5m
	1	2	3	4	5	6
A — 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B — 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C — 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D — 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	moyen
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 80 %	F
Abrupte	81 % et plus	A

Superficie entourée de pentes > 51 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 sp 50 ⊖
— S1 défoliation
— E1 classe de pente
— C3 classe d'âge
— sp origine
— 50 classe de hauteur
— ⊖ classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

S1E1C3 sp 50 ⊖ 01
— S1 classe de perte
— E1 classe d'âge
— C3 année de l'origine
— sp sous-classe
— 50 classe de hauteur
— ⊖ classe de densité
— 01 type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. CONC. FOR. GAUTHIER, PARENT & ASS. (PROTO. 1987)
SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. CONC. FOR. PRODUITS FOREST. CAN. PACIFIQUE LTÉE (TENURE 22)
SIGNATURE

Photographie aérienne: 1972-83-87
Carte forestière: Année de publication: 1988
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/11/87
Déclinaison magnétique 16 ° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 4
Unité de gestion — 42-2
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 5*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement — 068
Concessionnaire ou autres — 22 22*
Bassin hydrographique — 316 14*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 84 900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 4120*
Région écologique — 12b
Municipalité régionale de comté M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-6-4 S.E.	32-6-3 S.O.	32-6-2 S.E.	32-6-2 S.O.
32-B-13 N.E.	32-B-14 N.O.	32-B-15 N.E.	32-B-15 N.O.
32-B-13 S.E.	32-B-14 S.O.	32-B-15 S.E.	32-B-15 S.O.
32-B-12 N.E.	32-B-11 N.O.	32-B-10 N.E.	32-B-10 N.O.

32 B /14 S.E.

30